

tres et des fidèles par la hiérarchie conciliaire est contraire à la saine doctrine. S'écartant sur ce point de la philosophie d'Aristote, saint Thomas explique que la prudence n'est pas la vertu exclusive du prince, et que le sujet, s'il doit obéir, ne peut le faire sans exercer sa droite raison avant d'accomplir l'acte qui est attendu de lui. L'obéissance aveugle est contraire à la dignité de l'homme, puisqu'elle exige de lui de se comporter comme un animal dénué de raison. Mgr Lefebvre rappelle que chaque homme aura à répondre individuellement de ses actes devant Dieu, et qu'il ne peut, sous prétexte d'obéissance, accomplir des choses mauvaises. Il doit donc exercer sa prudence avant d'obéir.

Depuis son assomption, la très sainte Vierge Marie a continué de veiller sur l'Église à travers les siècles, en apparaissant pour rappeler les vérités de la Foi, notamment à

Fatima. De manière significative, lors de la rencontre interreligieuse d'Assise, la statue de la Vierge de Fatima a été refoulée, observe Mgr Lefebvre. C'est par la dévotion à Notre-Dame que nous resterons fidèles à l'unique Église catholique dont elle est la Mère. La sainte Vierge est contre tout ce qui s'oppose à la vérité, à la sainteté. L'erreur et le péché sont l'œuvre du démon. Marie est l'ennemie du démon. Nous unir à Marie pour demeurer dans la vérité et la sainteté, tel est l'ultime conseil que nous donne le vaillant prélat.

Joël Daire

Mgr Marcel LEFEBVRE, *La lumière de la Tradition – Homélie et allocutions*, Écône, Service enregistrement – Séminaire Saint-Pie-X, (volume 3), 2 CD, durée totale : 2h39, 13 €.



☞ *Le Magistère ordinaire universel*

Le Courrier de Rome si si no no de février 2008 ¹ publie un article de M. l'abbé Jean-Michel Gleize « A propos de saint Vincent de Lérins », dans lequel il réfute le livre de M. l'abbé Lucien ², *Les Degrés d'autorité du magistère*, déjà analysé dans *Le Sel*

de la terre 63 (p. 37 et sq.) par le fr. Pierre-Marie O.P. et M. l'abbé Calderon. La partie la plus intéressante de cet article concerne le Magistère ordinaire universel (MOU).

M. l'abbé Gleize défend l'idée que le MOU n'est vraiment universel (et donc infaillible) que s'il y a *unanimité* actuelle du corps enseignant des évêques et *constance* dans l'objet de l'enseignement.

L'unanimité actuelle dans l'espace concerne le sujet enseignant : c'est

¹ — *Courrier de Rome* 308, février 2008 (BP 156, 78001 Versailles cedex).

² — Abbé Bernard LUCIEN, *Les Degrés d'autorité du magistère (La question de l'infailibilité. Doctrine catholique. Développements récents. Débats actuels)*, Feucherolles, La Nef, 2007.

une unanimité qui a lieu dans l'espace seulement et non dans le temps. Il suffit que tous les évêques soient d'accord à une époque donnée sur une doctrine, sans qu'il soit besoin de vérifier que leurs prédécesseurs l'étaient.

En revanche, la constance dans l'enseignement concerne l'objet enseigné : c'est une universalité qui a lieu dans l'espace *et dans le temps*. En effet, le magistère ecclésiastique a pour propriété d'être traditionnel. Il est fait pour transmettre (en latin *tradere*, d'où « tradition », « traditionnel ») un enseignement reçu des Apôtres. Il doit donc toujours proposer le même objet substantiel.

Le magistère ecclésiastique se distingue donc du magistère scientifique : celui-ci ayant pour fonction de découvrir de nouvelles vérités, un changement substantiel est donc possible.

Le magistère ecclésiastique se distingue aussi du magistère fondateur du Christ et des Apôtres : ceux-ci attestaient la vérité pour la 1^{ère} fois, et ils n'avaient donc pas à transmettre une vérité déjà enseignée.

M. l'abbé Gleize explique qu'il y a un ordre entre les deux éléments du MOU : l'unanimité actuelle dans l'enseignement des évêques dépend de l'objet enseigné. Si les pasteurs sont unanimes, c'est parce qu'ils sont assistés du Saint-Esprit pour transmettre fidèlement le dépôt de la foi.

Il est vrai que pour le simple fidèle, c'est l'unanimité de l'enseignement qui est plus immédiatement visible. Toutefois l'on peut juger aussi de la cohérence ou de la constance de l'enseignement, au moins dans certains cas. Ce n'est

pas le libre examen protestant qui oppose le jugement actuel du fidèle à l'enseignement actuel du magistère. Ici, l'on compare l'enseignement actuel du magistère avec l'enseignement passé du magistère.

Cet examen est possible du fait que le dogme, même s'il est incompréhensible et obscur (car surnaturel, au delà de la raison), n'en est pas moins intelligible (il s'adresse à l'intelligence). On ne sait pas clairement pourquoi la proposition enseignée est vraie (par exemple, pourquoi il y a trois personnes en une substance divine), mais on sait que la proposition est vraie, et donc on sait qu'une proposition contradictoire est fausse.

Il est donc légitime de comparer l'enseignement actuel des évêques, par exemple sur la liberté religieuse, avec l'enseignement du passé de l'Église et de constater la contradiction. Comme l'enseignement du passé était couvert par le MOU, on en conclut que l'enseignement actuel est faux.

Bien plus on en conclut que l'enseignement actuel n'est pas l'exercice d'un véritable magistère ecclésiastique, puisqu'il nous propose une doctrine nouvelle, une doctrine *étrangère*, alors que sa fonction est de transmettre la même doctrine, d'être un magistère traditionnel.

Toutefois, même si la réaction traditionaliste est fort différente de la révolte protestante (comme nous l'avons expliqué ci-dessus), il pourrait être périlleux pour un simple fidèle de vouloir juger les représentants actuels du magistère et contester leur enseignement.

Si nous nous permettons de le faire, c'est parce que nous constatons historiquement une rupture dans l'enseignement. Il y a eu le Concile, les disputes et discussions entre les représentants des deux doctrines. Même si la « nouvelle théologie » l'a emporté, une forte minorité d'évêques (le *Cætus internationalis Patrum*) s'y est opposée. Le nombre d'évêques opposants a pu diminuer fortement, il n'a jamais disparu : les quatre évêques de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X sont des évêques catholiques, héritiers du *Cætus*, qui contestent cet enseignement conciliaire.

A cette analyse pertinente de M. l'abbé Gleize, nous ajouterons une remarque : la nouvelle doctrine nous est imposée d'une manière nouvelle.

Mgr Lefebvre a subi des sanctions canoniques (invalides de surcroît), mais il n'a pas été condamné doctrinalement. Cela vient de ce que le mode d'exercice du magistère est un mode libéral. C'est ce que montre M. l'abbé Calderon dans ses études parues dans *Le Sel de la terre*. C'est pour nous une raison supplémentaire de le contester : étant libéral, le magistère nouveau est un magistère dialogué auquel ne répugne pas la contradiction.

Fr. P.-M. O.P.

M. l'abbé Jean-Michel Gleize : « A propos de saint Vincent de Lérins », *Le Courrier de Rome si si no no*, février 2008.



☞ *L'état de nécessité*

Le Courrier de Rome si si no no de juillet-août 2008¹ publie une étude de M. l'abbé Jean-Michel Gleize sur « L'état de nécessité ». L'auteur réfute le livre de Mgr Rifan, *Tradition et magistère*². Le prélat « ecclésiadéiste » commet une double erreur : la première consiste à fausser la notion du magistère de l'Église, en lui attribuant une valeur absolue, indépendante de la tradition objective des siècles passés. La

seconde est une négation de l'évidence : la crise actuelle dans l'Église.

Sur le premier point, M. l'abbé Gleize montre que Mgr Rifan passe sous silence les points fondamentaux de la véritable doctrine de l'Église sur le magistère, pourtant clairement exposés par Mgr de Castro Mayer dans la revue des prêtres de Campos en 1983 (*Heri et hodie*, n° 3).

Le prélat « ecclésiadéiste » commet une double erreur : la première consiste à fausser la notion du magistère de l'Église, en lui attribuant une valeur absolue, indépendante de la tradition objective des siècles pas-

1 — *Courrier de Rome* 313, juillet-août 2008 (BP 156, 78001 Versailles cedex).

2 — Mgr Fernando RIFAN, *Tradition et magistère vivant*, Le Barroux, Éditions Sainte Madeleine, 2007, 121 p.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !